

ANNONCE DE SANCTIONS À L'ENCONTRE DE PARENTS DITS « DÉFAILLANTS » : ILS ONT OSÉ !

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 14 DÉCEMBRE 2023

Après les émeutes urbaines qui ont éclaté un peu partout en France en juin 2023, les pouvoirs publics avaient appelé à une grande fermeté vis-à-vis des auteurs de troubles. Ils ont été largement entendus puisqu'en juillet on comptait plus de 1000 condamnations, dont plus de 600 incarcérations, le plus souvent lors de comparutions immédiates. On a attendu en vain que ces mêmes pouvoirs publics manifestent un peu d'empathie vis-à-vis du jeune Nahel, dont la mort, lors d'un contrôle de police, avait déclenché les émeutes.

De nouvelles mesures en direction des parents des jeunes auteurs de troubles ou auteurs de violences et de dégradations avaient été aussi annoncées, sachant que des possibilités de sanctions pénales existent déjà. La secrétaire d'Etat à la famille et à la solidarité vient d'annoncer qu'il serait désormais possible d'imposer aux parents dits « *défaillants* » des travaux d'intérêt général (TIG) et de nouvelles sanctions financières.

De qui se moque-t-on ? Qui peut croire que c'est en punissant les parents qu'on fera taire la colère des enfants ? Si des parents connaissent des problèmes d'autorité, ce n'est sûrement pas en les fragilisant davantage qu'on pourra les aider. La grande majorité des parents concernés a davantage besoin d'être soutenue que condamnée, à travers le développement des réseaux d'aide à la parentalité, l'accroissement des moyens de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), une attention particulière accordée aux familles monoparentales, les plus touchées par la précarité...

La commission sur la parentalité présidée par le pédopsychiatre Serge Hefez se proposait de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour aider ces parents en difficulté, et cela en dehors de toute perspective répressive liée aux émeutes de juin. Avant même la mise en place officielle de cette commission, la secrétaire d'Etat a voulu l'instrumentaliser et, ce faisant, elle a logiquement provoqué plusieurs démissions.

La LDH (Ligue des droits de l'Homme) considère qu'à travers l'annonce de ces nouvelles dispositions, ce gouvernement ne prend la mesure ni des difficultés réelles rencontrées par certains parents, ni de celles vécues par toute une jeunesse qui se sent rejetée et maltraitée.

La LDH continuera à dénoncer ces projets démagogiques et stigmatisants, tout en souhaitant qu'un travail sérieux permette de dégager des solutions à long terme.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898

